



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Dès le 5 décembre : Mobilisons-nous En grève !

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la recherche à se mobiliser massivement contre le projet de réforme de retraite par points Macron-Delevoye.

De 20 à 40% de perte de pension...

Dans notre secteur, les simulations font apparaître une chute de 20 à 40% des montants de pension, pour une carrière complète.

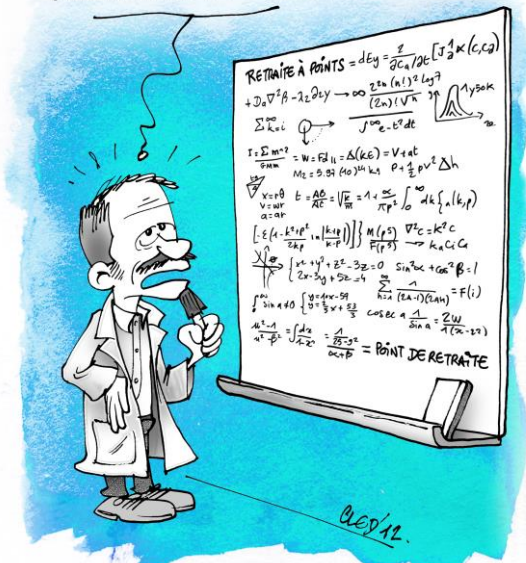
A cela se rajoutera l'impact des « trous » dans la carrière (chômage, entrée tardive dans la vie active, congés parentaux, temps partiels) qui affectent en particulier les femmes.

... à laquelle s'ajoutera la baisse de la valeur du point

Avec le projet de retraite par points de Macron-Delevoye, chacun accumulera des points tout au long de sa carrière. On ne pourra calculer le montant de sa pension qu'au moment du départ à la retraite. En effet la valeur du point varie chaque année pour rester dans l'équilibre défini, à savoir ne pas dépasser les 14 % du Produit Intérieur Brut (PIB) consacrés aux retraites.

De plus, au lieu de prendre en compte les six derniers mois pour les fonctionnaires ou les 25 meilleures années dans le privé, toute la carrière sera prise en compte, et la pension sera ainsi calculée sur le salaire moyen primes comprises.

APRÈS 42 ANS DE RECHERCHE,
J'EN ARRIVE AU MÊME RÉSULTAT !



Nous pouvons gagner !

Les contradictions se multiplient au gouvernement et la contestation sociale monte dans tous les secteurs. Dans la fonction publique, la loi de transformation de la fonction publique vise à détruire le statut général de fonctionnaire. Sa déclinaison dans notre secteur produira encore plus de précarité avec l'apparition des contrats de projet, CDD de 6 ans, « tenure tracks » (véritable contrat précaire pour jeunes chercheurs « excellents »), etc ...

Gagner sur nos retraites c'est gagner le rapport de force sur ces réformes et contraindre le gouvernement à les revoir !

Le SNTRS-CGT revendique

- **Le retrait de la réforme Macron-Delevoye**
- **L'amélioration du système de retraites avec :**
 - **La suppression des décotes,**
 - **La prise en compte des années travaillées à l'étranger,**
 - **La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation,**
 - **La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités,**
 - **Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC,**
- **La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.**

L'argent est là !

Le rapport Comité d'orientation des retraites du 18 novembre estime qu'il faut trouver 11,8 milliards d'euros pour maintenir le système actuel jusqu'en 2025.

En 2013, les différentes exonérations de cotisations patronales sur les salaires étaient de 33 milliards €.

En 2018, les bénéfices du CAC 40 étaient de 87 milliards €.

Le crédit impôt recherche a coûté 6,2 milliards € en 2019 d'après le Sénat.

On pourrait continuer la liste.

Il y a largement de quoi financer les retraites, il suffit de s'en donner les moyens. Il s'agit de choix politiques.

Le 5 Décembre : tous en grève et dans la rue

Nous appelons à construire la grève à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites.

Puis nous réunir dès le 6 décembre pour décider ensemble des suites de la mobilisation.

Toutes et tous ensemble, nous pouvons stopper ce recul de nos droits et tout mettre en œuvre pour construire une société solidaire parce qu'une autre répartition des richesses est nécessaire et possible !

Tout le monde peut faire grève. Tout agent a le droit de faire grève, il n'a aucune obligation de se déclarer auprès de son responsable hiérarchique ou de rattraper le travail. C'est au responsable hiérarchique de constater l'absence de l'agent, puis de lui en demander la raison.

Ci-joint le lien pour connaître [vos droits en cas de grève](#).

Circulaire du 30 juillet 2003 relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000414601>

<p>ADJOINTS TECHNIQUES CHERCHEURS DOCTORANTS INGENIEURS PRECAIRES TECHNICIENS</p>	<p>Rejoignez le SNTRS-CGT :</p> <p>suivre le lien http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?rubrique32</p>
<p>SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 0 49 58 35 85 - Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>	